

Annule et remplace
Délibération du 24/04/2016
suite erreur matérielle

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											49/2016		
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	07/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le douze avril deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : 1. Demande de subventions pour le diagnostic portant sur la restauration intérieure de l'ancienne cathédrale Saint Maurice
2. Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DRAC**

Madame le Maire rappelle que l'ancienne cathédrale Saint Maurice a fait l'objet d'un plan pluriannuel de travaux relatifs à l'étanchéité des toitures, travaux préalables indispensables à toute restauration intérieure.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a adressé le 15.12.2015 une pré-notification, dans le cadre de la programmation 2016 de restauration et de mise en valeur des monuments historiques classés, pour un accompagnement financier à hauteur de 50 % de la dépense estimée à 50 000,00 €, sous réserve des crédits qui seront délégués en 2016 au programme « Patrimoine » et du dossier technique et financier qui sera constitué.

Madame le Maire propose :

- de solliciter également l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin d'aider la commune dans le financement de cette étude et présente le plan de financement ci-après :

	HT €	TTC €
Estimation du montant des travaux de restauration	50 000,00	60 000,00
DRAC 50 %	25 000,00	
Conseil départemental 20 %	10 000,00	
Conseil régional 10 %	5 000,00	
Total subventions sollicitées	40 000,00	-40 000,00
Solde à la charge de la commune		20 000,00

- de demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement tel que présenté par Madame le Maire,
- Décide de solliciter également l'aide du Conseil Départemental et du Conseil Régional conformément au plan de financement ci-dessus,
- Demande l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2016
Application agréée E.legalite.com